

Droits, crédits photos et +





Tour de table

- Je me présente (prénom et nom de votre structure)
- Ce que j'attends de l'atelier
- La photo et moi ?



Les 3 objectifs de cet atelier



1. Connaître les règles du droit à l'image
2. Maitriser le droit d'utilisation des photos de tiers
3. Apprendre à faire une belle photo



Le déroulé



- ✓ Les règles du droit à l'image
- ✓ Les conseils pour prendre une belle photo
- ✓ Les astuces d'Estelle

Les 10 règles du droit à l'image



1. La photo est considérée comme une œuvre et est protégée par le droit d'auteur > Copyright
2. Les photos sont protégées par défaut.
3. Personne n'a le droit de reproduire des photos, de les utiliser, de les retoucher sans l'autorisation de l'auteur.
4. Personne n'a le droit de télécharger une photo et de se l'approprier.
5. Une personne peut s'inspirer de votre photo et en faire une similaire. L'idée qui a donné naissance à la prise de vue n'est pas protégeable.



Les 10 règles du droit à l'image

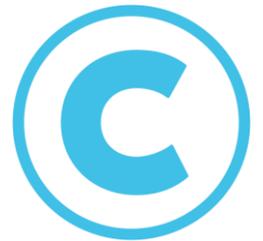


6. Si une personne est identifiable sur une photo, elle peut refuser sa diffusion > droit au respect de la vie privée.
7. Les mentions « DR » ou « Tous droits réservés », ne remplacent pas le nom de l'auteur.
8. Il n'existe pas de photos véritablement libres de droits car elles appartiennent à l'auteur.
9. Sur les réseaux sociaux, il est interdit de récupérer des photos pour des utilisations commerciales ou publicitaires. Les photos postées peuvent être partagées par d'autres membres du même réseau, en identifiant l'auteur.
10. Lors d'une commande d'un reportage photo, une cession de droits est établie avec la liste des photos.



Présence de personnes sur les photos

- Si des personnes sont présentes sur des photos et qu'elles sont reconnaissables, celles-ci doivent signer une autorisation d'exploitation de leur image, précisant le contexte, l'usage qui sera fait des photos, ainsi qu'une éventuelle durée d'autorisation. Si le sujet est un enfant, l'autorisation écrite du responsable légal sera nécessaire.
- Il est conseillé de faire appel à des figurants volontaires plutôt que de photographier des inconnus.
- La diffusion de l'image d'un groupe ou d'une scène de rue ou lors d'un évènement est quant à elle permise sans qu'il soit nécessaire de solliciter le consentement de chaque personne photographiée.



C'est décidé, je fais
de belles photos!



5 conseils pour de belles captures !

- #1 Une bonne lumière donne une bonne photo > Je mets systématiquement le soleil dans mon dos > Privilégier la lumière naturelle.
- # 2 Je me focalise sur l'intérêt du sujet et ce que je veux exprimer.
- # 3 Je tente de bien cadrer.
- #4 Je saisis l'instant et je me déplace si besoin pour avoir le meilleur angle,
- # 5 Je mets le mode automatique si je prends mes photos avec un appareil photo et la mise au point avec le smartphone,



© Marie-Claude VERGNE



Le pouvoir du contenu visuel



40 fois plus de chance d'être partagé si c'est une photo,

90 % des infos envoyées au cerveau sont visuelles,

Les personnes retiennent **80 %** de ce qu'elles voient,

80 % des vacanciers choisissent leur future location en fonction des photos proposées.

Une image vaut 1 000 mots



Une belle photo, c'est



*Selon vous, en un ou
quelques mots ?*

Une bonne photo doit...



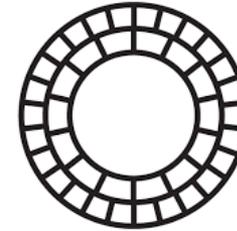
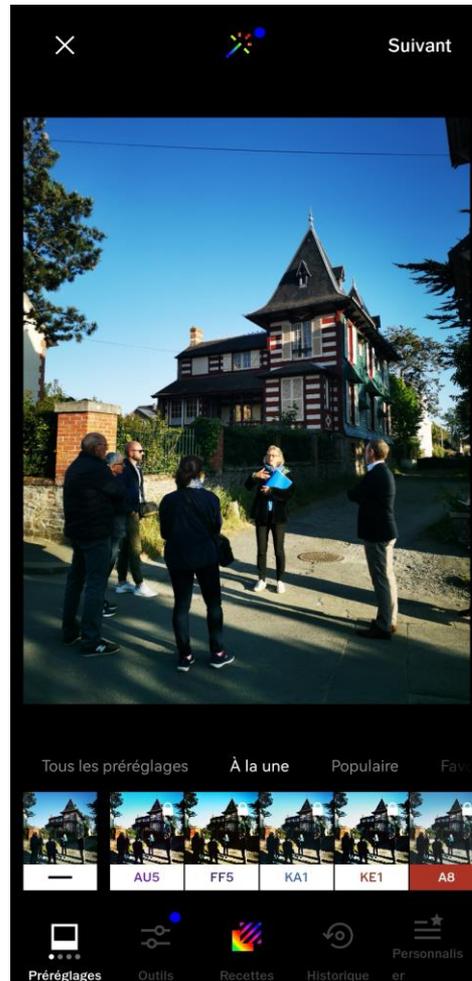
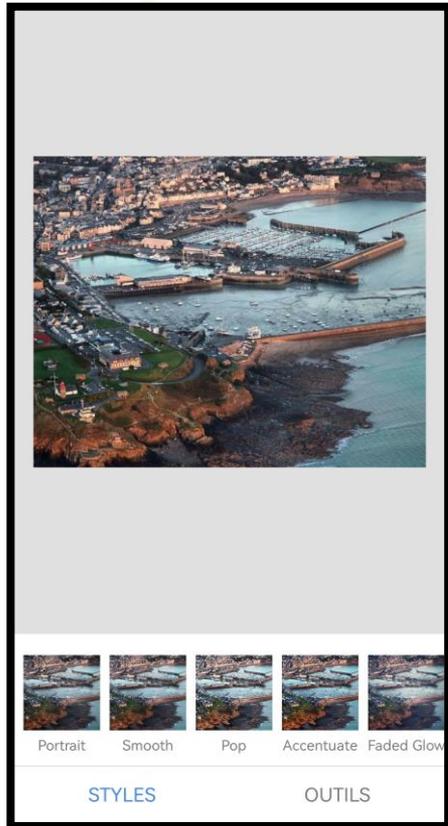
© Marie-Claude VERGNE

- **Susciter une émotion**
- **Raconter une histoire**
- **Donner envie de vivre une expérience**
- **Donner le pouvoir de décision**

Mettez-vous à la place du visiteur/client potentiel !

La photo est un élément déterminant dans le cycle d'achat

3 applications gratuites pour retoucher vos photos!

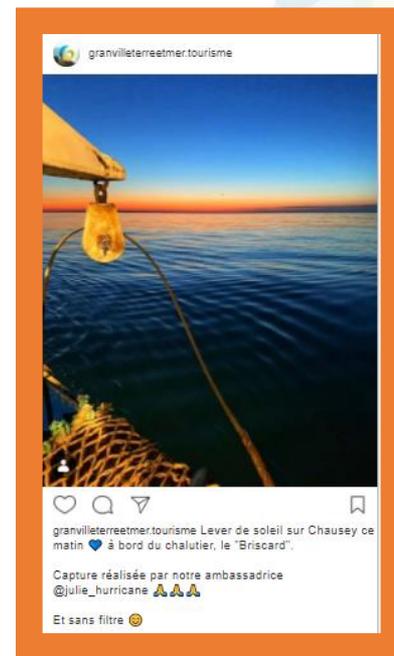


- **Snapseed : la retouche photo devient un jeu d'enfant**
- **Lightroom : pour de belles photos sur vos réseaux sociaux**
- **VSCO: Éditeur Photo et Vidéo**

Les astuces d'Estelle !

- ☺ Je repère une photo sur les réseaux ou sur tout autre support, je contacte l'auteur pour l'utiliser et j'essaie d'avoir un écrit, m'autorisant à l'utiliser.
- ☺ Lorsque j'utilise une photo, j'indique systématiquement le nom de l'auteur, comme suit : @ + nom et prénom du photographe ou sur les réseaux en identifiant avec le @.
- ☺ J'utilise la photothèque de l'Office de Tourisme pour gagner du temps.

<https://photos.tourisme-granville-terre-mer.com/bienvenue/>



Merci pour votre attention !



*Estelle Cohier
Chargée de communication*



2, rue Lecampion
50400 granville



+33 (0)2 14 24 01 94 /
Mobile : +33 (0) 6 73 40 35 76



e.cohier@otgtm.fr



<https://www.facebook.com/granville.terre.et.mer.tourisme>



<https://www.instagram.com/granvilleterreetmer.tourisme/>